

## VICTIMES DE FORTUNE, VICTIMES D'AMOUR : LA LISTE ENTRE LITTÉRARITÉ ET SUBJECTIVITÉ

Dans le *Chevalier errant* de Thomas III de Saluces, rédigé autour de 1400, le protagoniste fraîchement arrivé à la cour de Fortune remarque que celle-ci « bien ressembloit d'aucunes choses au Dieu d'Amour ». Les deux divinités exercent en effet un pouvoir arbitraire et sont, rappelle l'interlocuteur du Chevalier – sur les pas de Raison dans le *Roman de la Rose* – issus d'un seul et même « lignage ». Une comparaison entre les listes de leurs victimes s'impose pour ainsi dire naturellement.

### *Victimes de Fortune : de la tentation philosophique au traitement subjectif*

Étonnamment, on constate une nette réticence à égrener les noms des victimes de la déesse à la fin du Moyen Âge. Il semblerait que l'influence du *De consolatione Philosophiæ* ou, autrement dit, la tentation 'philosophico-didactique' – significativement absente chez Villon ! – fasse barrage à l'éclosion d'une liste de victimes illustres dans les traités consacrés à Fortune. La réflexion se situe à un niveau plus abstrait ; elle porte sur la nature même de la déesse et sa responsabilité dans la gestion de l'univers sublunaire. La réticence à glorifier Fortune à travers ses victimes se reflète jusque dans le lyrisme d'Eustache Deschamps, pourtant poète de cour et confronté à un public que fascinent les caprices de la déesse aveugle. Quand le poète champenois égrène des noms illustres, il le fait dans des contextes où Fortune n'apparaît pas, que ce soit lors d'un lancinant *ubi sunt* ou d'un *vanitas vanitatum* adressé aux puissants.

Comme Pétrarque et Boccace, Deschamps réagit en clerc. Mais quand un noble, le marquis Thomas III de Saluces, prend la plume, Fortune apparaît dans sa majesté terrifiante, entourée d'un côté de ceux qui briguent ses faveurs et, de l'autre, confrontée aux plaintes des grands qu'elle a privés de leurs privilèges. Thomas III. Il construit une liste *ad personam* marquée au sceau de la *subjectivité* en partant d'un passé lointain pour arriver au présent et, plus précisément, à un présent qui concerne directement l'histoire de son marquisat. Le locuteur se sent impliqué.

### *Victimes d'Amour : de l'érudition au jeu littéraire*

Thomas de Saluces n'offre par contre aucune liste des amants malheureux, soulignant ainsi l'intentionnalité didactique de son récit. Il se démarque de ses contemporains qui énumèrent volontiers les victimes d'Amour. Malgré son silence, il les rejoint dans la mesure où les différentes listes sont éminemment littéraires et oscillent entre érudition (Pétrarque !) et traitement ludique. La liste impressionnante que livre *La Chasse et le Depart d'Amours*, recueil publié en 1509 par l'éditeur parisien Antoine Vérard, en est un témoignage tardif mais révélateur. Alors que l'Amant Parfait pleure la perte de sa dame, se jugeant le plus malheureux des hommes, il se compare aux amants infortunés, mêlant allègrement les exemples antiques et médiévaux, notamment arthuriens. Ce que dessine la liste, ce sont les contours d'une bibliothèque où figurent certaines œuvres publiées par Vérard lui-même.

Au contraire des listes des victimes de Fortune, issues de l'histoire, les listes des victimes d'Amour ne s'ouvrent pas à l'actualité : de Michault Taillevent à *La Chasse*, on puise dans les livres et on l'assume. Le caractère référentiel (dominant) s'oppose au monde de la fiction, mais ceci n'empêche pas certains personnages de figurer tour à tour parmi les victimes de Fortune et les victimes d'Amour. Les figures exemplaires, du moins celles consacrées par la tradition, sont parfois plurifonctionnelles. L'originalité d'une liste se joue dans les choix, entre littérarité et subjectivité.

Jean-Claude Mühlethaler  
Université de Lausanne